

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 7 – finances
locales

Sous-domaine : 7.5 -
subventions

Objet : vote subventions aux
associations

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
04/04/2024

Date de publication de la
présente délibération :

18 AVR 2024

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 011-211102439-20240408-D202411-DE

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le huit du mois d'avril, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs ALBOUY Julien, BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr PUGINIER Régis

Secrétaire de séance : Mme BILLIATO Lucie

Mr QUINTA Régis ne prend pas part à la décision concernant l'association dont il est président et quitte la séance au moment de cette décision.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget 2024,

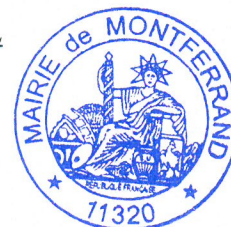
Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'attribuer à chaque association les subventions maximales suivantes au titre de l'exercice 2024 :

Comité des fêtes Montferrand	4 270
Anciens combattants	500
Ass. Patrimoine Culture	800
Coopérative Scolaire	1000
A.C.C.A. de Montferrand	900
Sté Pêche Labastide Montferrand	120
Cassole Montferrandaise	400
Entente Naurouze Labastide	2 000
Assoc. Loisirs Montferrandais	500
Charrettes de Labastide	120
Téléthon Castelnaudary Lauragais Espoir	250
Souvenir Français	50
Ass. Amis Tennis	250
TOTAL	11 160

M. le Maire ou l'un de ses adjoints est chargé de procéder au versement de ces subventions dans la mesure où les justificatifs comptables de l'exercice précédent ont été fournis par chacune de ces associations.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



Signé par Christophe PRADEL, maire, le 12 avril 2024

2024 -11